

LE 3 DÉCEMBRE 2018

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 3 décembre 2018 à 19 h 30, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Guy Massicotte, M. Éric Hammal et M. Gilles Viens et les conseillères Mme Chantal Montminy et Mme Lucie Masse.

La conseillère, Mme Hélène Daneau est absente.

M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 3 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR De l'assemblée du 3 décembre 2018

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 novembre 2018

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

5. ADMINISTRATION

5.1 Acquisition des installations d'aqueduc et du terrain au Domaine Hatley

5.2 Cotation à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

5.3 Avis de motion – Règlement de taxation et tarification pour l'exercice financier 2019

5.4 Achat d'un photocopieur

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Mise en commun des services d'ingénierie

6.2 Transfert de fonds pour des fins de travaux important sur le réseau routier

6.3 Demande de substitution – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

6.4 Reddition de compte pour les travaux d'amélioration de la rue des Érables – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

6.5 Paiement du décompte progressif # 2 – Rue Principale – travaux de drainage et réfection de la chaussée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Ajout

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en novembre 2018

**Résolution
2018-178**

- 8.2 Adoption du Projet de Règlement 2018-004 modifiant le règlement de lotissement no 98-07
- 8.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ - lot 4 666 312
- 8.4 Attribution d'un numéro d'immeuble -lot 4 665 838 sur le chemin de la Baie-Woodland

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Adoption du budget 2019 – Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook

10. LOISIRS et CULTURE

- 10.1 Contribution financière – Centre d'Action bénévole de Stanstead

11. FINANCES

- 11.1 Rapport de délégation de compétence
- 11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
- 11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement comparatif au 30 novembre 2018
- 11.4 Remboursement du fond de roulement – Enclos de la Baie Woodland
- 11.5 Remboursement du fond de roulement – Chemin North

12. DIVERS

- 12.1 Ajout

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 5 novembre 2018

**Résolution
2018-179**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 5 novembre 2018 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

4 CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

5 ADMINISTRATION

5.1 Acquisition des installations d'aqueduc et du terrain au Domaine Hatley

Considérant que l'Association des propriétaires du Domaine Hatley a demandé à la municipalité de prendre en charge leur réseau privé d'aqueduc;

Considérant que l'arpenteur-géomètre, Daniel Parent a procédé à la préparation de la description technique du lot et du droit de passage qui servira à la préparation du certificat de localisation;

Considérant que la notaire, Me Élisabeth Brière a préparé le projet d'acte de vente dont copie est annexée aux présentes, et a procédé aux vérifications d'usage des titres de propriétés;

**Résolution
2018-180**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu;

D'autoriser le maire, M. Denis Ferland et le directeur général, M André Martel à signer le contrat d'achat au nom de la municipalité pour le réseau d'aqueduc et le terrain attenant selon les conditions prévues dans l'acte d'achat préparé par Me Brière tel qu'annexé et de procéder au paiement de l'acquisition pour un montant de 1 \$.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Cotisation à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

**Résolution
2018-181**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu de défrayer la cotisation de membre à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) de M. Justin Doyle, tel que le prévoit son contrat de travail, au coût de 375 \$, plus taxes pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité

5.3 Avis de motion – Règlement de taxation et tarification pour l'exercice financier 2019

**Avis de
Motion
2018-182**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Guy Massicotte, à l'effet qu'à une séance ultérieure un règlement intitulé « *Règlement numéro 2041 pour déterminer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2019 et pour fixer les conditions de perception* » sera présenté pour étude et adoption.

5.4 Achat d'un photocopieur

Considérant que le photocopieur actuel de la municipalité date de plus de 10 ans;

Considérant qu'il n'y a plus de pièce de rechange qui sont fabriqués depuis juin 2017;

**Résolution
2018-183**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'autoriser le directeur général de procéder l'achat du photocopieur Toshiba E-Studio 3505AC au coût de 5 220 \$, plus taxes et de signer le contrat de service de 0,0085\$/l'impression monochrome et de 0,057\$/l'impression couleur. L'acquisition se fera auprès de Les Équipements de bureau Bob Pouliot inc.

Adopté à l'unanimité.

6 TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Mise en commun des services d'ingénierie

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a réalisé une étude concernant la mise en commun d'un service d'ingénierie inter MRC intégrant le territoire de la MRC de Memphrémagog et la MRC de Coaticook;

ATTENDU QU'un service d'ingénierie à terme permettra d'offrir du soutien et de l'accompagnement ainsi que la réalisation de mandats en ingénierie auprès des municipalités signataires de l'entente intermunicipale;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a présenté les résultats de cette étude de mise en commun d'un service d'ingénierie dans les trois MRC;

ATTENDU QUE la municipalité de Hatley a signalé par courriel le 5 novembre 2018 son intention d'être incluse dans le montage financier du service regroupé en ingénierie;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a préparé le montage financier du service d'ingénierie sur la base du nombre de municipalités ayant signalé leur intérêt dans le courriel d'intention transmis à la fin novembre 2018;

ATTENDU QUE les municipalités ayant confirmé leur intérêt veulent se positionner officiellement sur leur adhésion lors de la transmission du montage financier final, avant la signature de l'entente intermunicipale;

ATTENDU QUE le financement du service d'ingénierie regroupé est basé sur une quote-part partagée entre les municipalités et MRC membres permettant d'assumer les frais fixes du service et sur le principe utilisateur-payeur à coût très avantageux pour les municipalités;

ATTENDU QU'une banque de 15 heures la première année et 10 heures les années subséquentes devra obligatoirement être prise et incluse dans la quote-part afin de permettre au service d'ingénierie de rencontrer les municipalités et planifier leurs besoins annuels;

ATTENDU QUE les modalités telles que la durée de l'entente intermunicipale et la méthode de priorisation des travaux seront convenues entre les municipalités ayant adhéré au service;

ATTENDU QUE la municipalité de Hatley est intéressée à participer au projet de service d'ingénierie regroupé, le tout à être confirmé par la signature de l'entente intermunicipale;

ATTENDU QU'en dépit de la volonté des parties, certains éléments hors du contrôle des MRC ou municipalités peuvent avoir une influence sur la réalisation du projet tel que la disponibilité de la main-d'œuvre;

Résolution 2018-184

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu;

QUE la municipalité de Hatley accepte d'être intégrée au montage financier final du service regroupé intermunicipal en ingénierie, aux conditions proposées et selon le montage financier présenté ;

QUE la municipalité de Hatley acceptera de participer à une rencontre pour définir et établir les modalités de l'entente intermunicipale du service d'ingénierie;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François et la MRC de Memphrémagog.

Adopté à l'unanimité.

6.2 Transfert de fonds pour des fins de travaux important sur le réseau routier

Considérant que le service de voirie a déposé un plan triennal d'entretien du réseau routier ;

Considérant que la municipalité dispose de surplus accumulés non affectés ;

Considérant que le comité des travaux publics recommande d'effectuer des travaux importants de mise à niveau du réseau routier ;

Considérant que le conseil a procédé à la démolition de la bâtisse de l'ancien dépanneur sur la rue Tyler ;

Considérant que la municipalité a procédé à des travaux de mise à niveau du système de télémétrie du réservoir sur le chemin Bowen ;

Résolution 2018-185

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu de procéder au transfert de 544 856.35 \$ du fonds accumulé non affecté au département de voirie au poste de dépense suivant ;

02-320-00-522 Entretien bâtiment voirie 11 165.42 \$

02-320-04-521 Entretien de chemin 467 267.17 \$ (travaux rue Main)

02-412-01-521 Réservoir Hatley 31 399.39 \$ (travaux de télémétrie)
02-320-05-521 Ponceaux 16 115.61 \$
02-320-00-419 Honoraire professionnel 18 908.76 \$

Adopté à l'unanimité.

6.3 Demande de substitution – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Considérant que la municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local – Volet Projet particulier d'amélioration afin de procéder au pavage de la rue des Bouleaux;

Considérant que la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 12 801 \$, numéro de dossier 00027080-1-45043-(05)-2018-07-19-26 ;

Considérant que la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 8 764 \$, numéro de dossier 00027648-1-45043-(05)-2018-04-09-25 ;

Considérant que l'entrepreneur n'a pas été en mesure de procéder au pavage de la rue des Bouleaux avant que la température hivernale s'installe ce qui ne favorisait pas la réalisation de travaux répondant aux normes de qualité de la municipalité ;

Résolution 2018-186

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu de demander au Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'autoriser une substitution de travaux afin de procéder à la réparation d'un ponceau sur la rue des Érables à l'intersection de la rue des Peupliers.

Adopté à l'unanimité.

6.4 Reddition de compte pour les travaux d'amélioration de la rue des Érables – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Attendue que la municipalité a pris connaissance des modalités d'application de volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

Attendue que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Attendue que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

Attendue que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

Résolution 2018-187

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Lucie Masse, appuyée par la conseillère Chantal Montminy, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Hatley approuve les dépenses d'un montant de 11 869.43 \$, plus taxes relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité

6.5 Paiement du décompte progressif # 2 – Rue Principale – travaux de drainage et réfection de la chaussée

Considérant que la firme EXP et le responsable du chantier M. Mario St-Pierre recommandent le paiement du décompte progressif #2, après vérification des travaux;

Considérant que le Ministère des Transports et la firme GéoSymbiose recommandent le paiement du décompte progressif #2, après vérification des travaux;

Considérant que la part du Ministère des Transports inclus dans le paiement du décompte progressif #2 s'élève à 29 828.28 \$;

**Résolution
2018-188**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu

D'autoriser le paiement du décompte progressif # 2 pour un montant de 139 132.21 \$, plus taxes à l'entrepreneur Grondin Excavation inc.

Adopté à l'unanimité.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Aucun

8 URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en novembre 2018

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions de permis pour la période terminant en novembre 2018. Pour la période visée, 9 permis de construction pour un montant de 1 128 000 \$ et 22 permis de rénovation/modification pour un montant 496 900 \$. Dans la catégorie garage et piscine, 13 permis ont été délivrés pour une valeur de 626 200 \$. Dans la catégorie diverse, 18 permis ont été délivrés.

8.2 Adoption du Règlement 2018- 004 modifiant le règlement de lotissement no 98-07

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE HATLEY**

RÈGLEMENT No 2018-004

Modifiant le règlement de lotissement no 98-07 de la municipalité de Hatley afin de définir les dimensions minimales d'un lot dans la zone A-24 et afin d'apporter une correction technique à l'appellation des zones représentant les îlots déstructurés

ATTENDU QUE la municipalité de Hatley a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de lotissement;

ATTENDU QU'il est souhaitable de prescrire la superficie et les dimensions minimales d'un lot dans la zone agricole A-24, telles que déjà prescrites dans les zones agricoles A-1 à A-23;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'ajuster l'appellation des zones représentant les îlots déstructurés, pour tenir compte du remplacement du plan de zonage actuel par un nouveau plan (amendement de zonage en parallèle) ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 1^{er} octobre 2018;

ATTENDU QUE le 1^{er} projet a été adopté lors de l'assemblée publique du 5 novembre;

EN CONSÉQUENCE :

**Résolution
2018-189**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu :

Qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 2018-004 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : L'article 4.2.1 de ce règlement de lotissement no 98-07 de la municipalité de Hatley concernant la superficie et les dimensions des lots sur une rue sans services d'égout sanitaire et d'aqueduc, est modifié comme suit :

- a) En remplaçant dans le tableau sous le 3e alinéa, dans la case correspondante à la 1re ligne (ligne comprenant les titres de colonne) et la 2e colonne, le texte correspondant aux zones « A-1 à A-15, A-16 à A-23 » par le texte « A-1 à A-24 », conférant les mêmes dimensions minimales de lot pour l'ensemble des zones agricoles A du plan de zonage;

ARTICLE 3 : L'article 4.2.4 de ce règlement de lotissement, concernant la superficie et les dimensions des lots situés dans les îlots déstructurés avec morcellement, est modifié comme suit

- a) En insérant dans le titre, entre les mots « îlots déstructurés avec » et le mot « morcellement », les mots « ou sans »
- b) En remplaçant dans le 1er alinéa, les zones « Ad-1 à Ad-6 » par les zones « Ad-1, Adr-2, Ad-3, Adr-4, Ad-5, Adr-6 »;

ARTICLE 4 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Denis Ferland,

Maire

Adopté à l'unanimité.

André Martel

Directeur général et secrétaire-trésorier

8.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ - lot 4 666 312

Considérant que le propriétaire a présenté une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 4 666 312 ;

Considérant que cette demande doit être accompagnée d'une résolution de la municipalité appuyant la demande ;

Considérant que le CCU a émis un avis favorable au projet suite à l'étude du dossier selon les critères de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

Considérant que le projet respecte la réglementation municipale ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande ;

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ formulée pour l'aliénation du lot 4 666 312.

Adopté à l'unanimité.

8.4 Attribution d'un numéro d'immeuble -lot 4 665 838 sur le chemin de la Baie-Woodland

CONSIDÉRANT que sans numéro d'immeuble, un résident ne peut avoir accès aux services de communication tels que le téléphone et/ou l'électricité ;

CONSIDÉRANT la distance actuelle entre les résidences existantes ;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'attribuer des numéros d'immeubles dans un ordre numérique afin d'optimiser les délais de réponse pour les services d'urgence ;

**Résolution
2018-190**

**Résolution
2018-191**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'attribuer le numéro d'immeuble 103 au lot 4 665 838 situé sur le chemin de la Baie-Woodland.

Une lettre sera transmise au propriétaire dans le but de l'informer.

La municipalité avisera les services d'urgence et procédera à l'installation d'une plaque réfléchissante portant le numéro d'immeuble, à l'entrée des dits lots

Adopté à l'unanimité.

9 HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Adoption du budget 2019 – Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook

Considérant que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de Coaticook a déposé un budget équilibré de l'ordre 2 041 618 \$;

Considérant que les tarifs imposés seront de 75 \$ la tonne pour l'enfouissement des déchets, de 50.00 \$ la tonne pour les matières compostables et de 23,07 \$ de redevance pour l'enfouissement ;

Considérant que le tarif imposé sera de 20 \$ la tonne pour les boues de fosses septiques ;

**Résolution
2018-192**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'adopter le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de Coaticook tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

10 LOISIR ET CULTURE

10.1 Contribution financière – Centre d'Action bénévole de Stanstead

**Résolution
2018-193**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'octroyer une aide financière à l'organisation le Centre d'Action bénévole de Stanstead au montant de 300 \$ à même le budget 2019.

Adopté à l'unanimité.

11 FINANCE

11.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant de 1 947,71 \$.

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} novembre 2018;

**Résolution
2018-194**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu ;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de novembre 2018 du chèque 4449 au chèque 4471 pour un montant de 15 913,38 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 8352 au chèque 8403 pour un montant de 614 008,62 \$

8352	HYDRO-QUEBEC	Éclairage public	345,58 \$
8353	GROUPE ENVIRONEX	Analyse d'eau	519,70 \$
8354	GUY MASSICOTTE	Frais déplacement	320,52 \$
8355	LAURENTIDE RE/SOURCE	Dépôt de produits non-acceptés	85,20 \$
8356	MONTY SYLVESTRE	Services juridiques	932,60 \$
8357	PUROLATOR	Service de livraison	5,26 \$
8358	HYDRO-QUEBEC	Hôtel de ville et centre	1 155,33 \$
8359	BELL CANADA	Appel sans frais	14,00 \$
8360	BELL MOBILITÉ	Cellulaire voirie	65,38 \$
8361	JUSTIN DOYLE	Déplacement et remboursement dépenses	547,85 \$
8362	PÉPINIAIRE AUCLAIR	Achat d'arbres	1 785,56 \$
8363	MARIO ST-PIERRE	Déplacement et remboursement dépenses	437,85 \$
8364	HYDRO-QUEBEC	Kiosque	33,35 \$
8365	9067-7295 QUÉBEC INC.	Contrat de déneigement 2018-2019	34 786,57 \$
8366	MRC MEMPHREMAGOG	Intégration ligne IP	802,00 \$
8367	EXCAVATIONS R MADORE	Excavation et transport	109,23 \$
8368	MINISTRE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR	5 515,03 \$
8369	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 521,89 \$
8370	WILSON & LAFLEUR	Abonnement annuelle	344,40 \$
8371	LES SERVICES EXP INC.	Honoraires professionnelles	4 172,44 \$
8372	MATÉRIAUX LÉTOURNEAU	Coffres et huile	41,62 \$
8373	BELL CANADA	Hôtel de ville et Bowen	469,10 \$
8374	SINTRA INC.	Gravier	4 410,81 \$
8375	ÉDITIONS JURIDIQUES FD	Abonnement annuelle	223,34 \$
8376	FONDS D'INFORMATION	Mutation	36,00 \$
8377	INFORMATIQUE ORFORD	Achat et installation du serveur	1 690,10 \$
8378	SANI-ESTRIE INC.	Récupération	2 765,08 \$
8379	GROUPE FINANCIER EMPIRE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	690,52 \$
8380	COMBEQ	Adhésion annuelle	431,16 \$
8381	MARCHE GUY PATRY	Achat conseil	66,57 \$
8382	GRONDIN EXCAVATION	Décompte progressif 1 et 2	486 317,57 \$
8383	XPLORNET	Service Internet	91,97 \$
8384	TRANSPORTS TAYLOR INC.	Cueillettes de déchets et compostables	3 753,77 \$
8385	DANIEL PARENT ARPENTEUR	Contrat d'arpentage	2 087,55 \$
8386	SCALABRINI ET FILS INC.	Installation de ponceaux	23 417,54 \$
8387	QUÉBEC MUNICIPAL	Abonnement annuelle	193,51 \$
8388	BUREAU EN GROS	Papeterie	73,56 \$
8389	ANDRÉ MARTEL	Frais déplacement	127,20 \$
8390	GROUPE ADE	Entretien station de pompage	603,62 \$
8391	BIONEST	Remplacement d'un filtre	630,52 \$
8392	GARAGE J-F CLICHE INC	Entretien camion	23,00 \$
8393	RECUPERATION L MAILLE	Cerf - Chemin Bowen et Barnston	143,72 \$
8394	CONSTRUCTION GOUDREAU	chèque annulée	0,00 \$
8395	CONSTRUCTION GOUDREAU	Service de nivelage	6 031,60 \$
8396	ÉNERGIE SONIC	Huile à chauffage	329,38 \$
8397	VIVACO	Ampoules	40,68 \$
8398	N4 MOBILE INC.	Service réseau station pompage	229,84 \$
8399	B.R. HARLEY	Entretien scie à chaîne	139,33 \$
8400	PUROLATOR	Transport	5,28 \$
8401	NORMAND VERRIER	Animation fête des enfants	300,00 \$
8402	PROTEKNA	Service de laboratoire	10 498,06 \$
8403	GRONDIN EXCAVATION	Réparation de ponceau	13 646,88 \$
			<hr/>
			614 008,62 \$

Adopté à l'unanimité.

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement comparatif au 30 novembre 2018

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 30 novembre 2018.

11.4 Remboursement du fond de roulement – Enclos de la Baie Woodland

Considérant que le Règlement numéro 2016-015 décrétant une dépense maximum de 20 000 \$ et un emprunt de 20 000 \$ pour des travaux d'aménagement des installations destinées aux conteneurs de poubelle et de recyclage dans le secteur de la Baie-Woodland a été adopté le 3 octobre 2016;

Considérant que 37 propriétaires ont remboursé un montant annuel de 78,66 \$ pour un montant total de 2 910,42 \$ en 2018;

Résolution 2018-195

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu de rembourser le fonds de roulement pour un montant de 2 910,42 \$ tel que convenu par les engagements pris par la municipalité.
Adopté à l'unanimité.

11.5 Remboursement du fond de roulement – Chemin North

Considérant que la municipalité a emprunté à son fonds de roulement un montant de 50 000 \$ pour le rechargement d'une partie du chemin North, remboursable sur 10 ans à raison de 2 814 \$ (résolution 2008-08-07);

Résolution 2018-196

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu de rembourser le fonds de roulement pour un montant de 2 814 \$ tel que convenu par les engagements pris par la municipalité.
Adopté à l'unanimité.

12 DIVERS

12.1 Ajout

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande où est situé le ponceau qui a été réparé sur la rue des Érables. Le maire précise que le ponceau se situe à l'intersection de la rue des Érables et des Peupliers.

La citoyenne explique sa déception quant au déroulement des assemblées publiques, car elle a l'impression de ne rien comprendre des décisions qui sont prises, à l'avance, et seulement entérinées en assemblée publique. Elle mentionne qu'auparavant il y avait plus d'explications de données sur les différents sujets ce qui aidait la compréhension du public. Le maire prend bonne note de la remarque de la citoyenne et portera une attention spéciale à cet aspect lors des prochaines assemblées. M. Ferland précise à nouveau que chaque citoyen est toujours libre de poser les questions qu'il désire afin d'aider sa compréhension face à une décision prise par le conseil.

Un citoyen demande si le ponceau réparé sur la rue des Érables permettra aux poissons de continuer à se promener dans ce secteur. Le directeur général précise que le ponceau qui a été changé était corrodé et affaissé tout en mentionnant que le nouveau est plus gros ce qui va favoriser davantage la circulation des poissons.

Le citoyen demande si le conseil a envisagé la possibilité de diffuser les assemblées du conseil puisqu'un fort pourcentage de nos résidents sont de l'extérieur et que selon ce citoyen la majorité des municipalités diffusent leur assemblée sur différente plateforme. Le maire, M. Ferland mentionne qu'il est surpris d'apprendre que la majorité des municipalités, même les plus petites comme nous, diffusent leur assemblée. En ce qui concerne la MRC de Memphrémagog qu'il connaît plus, seule la ville de Magog diffuse ses assemblées. La municipalité n'a pas de plan dans ce sens, mais c'est un aspect qui pourrait être regardé dans le futur.

Le citoyen demande combien de photocopies sont imprimées chaque mois et se demande s'il n'y a pas une façon de faire mieux, car il trouve que cela coûte cher. Le directeur mentionne que selon ce qu'il se rappelle c'est environ 1 900 copies mensuellement qui sont faites. Le maire mentionne que déjà le coût d'achat initial est beaucoup moindre que celui que nous avons eu il y a 10 ans et que le coût à la copie est aussi de beaucoup moindre. Pour ce qui est du nombre mensuel, le maire mentionne que la municipalité fait déjà ce qu'il faut en ayant un conseil sans papier, en utilisant si possible le transfert d'information par voie électronique, mais il ne faut pas oublier qu'à l'occasion nous publions de l'information à l'ensemble des citoyens, nous supportons le centre communautaire dans ses publications et que nous avons l'ensemble des comptes de taxes et autres documents du genre à imprimer régulièrement.

La citoyenne fait remarquer au maire qu'elle ne reçoit pas d'information via l'info lettre à laquelle elle s'est inscrite. Le maire reconnaît que notre système connaît des ratés à ce niveau. La conseillère, Lucie Masse précise qu'il est à l'agenda du début 2019 de voir à régulariser et augmenter l'efficacité de nos infos lettre.

Le citoyen demande s'il existe une charte que le gestionnaire du barrage utilise pour régulariser le niveau du lac, car pour l'instant le niveau est haut alors qu'en octobre durant une période de 12 jours le barrage a été fermé. Il se demande aussi, si le gestionnaire a la possibilité de gérer à distance le barrage. Cela permettrait en période d'absence que la gestion puisse se faire sans problème, par lui ou quelqu'un d'autre. Le maire précise ne pas avoir l'ensemble des informations demander par le citoyen, mais il fera un suivi avec le gestionnaire du barrage lors de la prochaine assemblée de la Régie du Parc.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 20 h 01

Denis Ferland
Maire

André Martel
Directeur général/secrétaire-trésorier